



Fiche de soin d'urgence conservée par la Vie Scolaire

Nom de l'élève : ..... Prénom : ..... Né(e) le : ...../...../.....
Classe : ..... Qualité : Interne [ ] 1/2 Pensionnaire [ ] Externe [ ]
Adresse : N° ..... Rue : ..... Code postal : .....
Ville : .....

N° de sécurité sociale : Des parents si l'élève à moins de 16 ans : .....
De l'élève si plus de 16 ans : .....

Nom et adresse du centre de sécurité sociale : .....

Nom, adresse et numéro de téléphone des PARENTS : (En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir par les moyens les plus rapides)

Mère :

Nom : ..... Prénom : .....
N° ..... Rue : ..... Code postal : ..... Ville : .....
[ ] fixe : ...../...../..... [ ] mobile : ...../...../.....
Mail : .....

Père :

Nom : ..... Prénom : .....
N° ..... Rue : ..... Code postal : ..... Ville : .....
[ ] fixe : ...../...../..... [ ] mobile : ...../...../.....
Mail : .....

Nom, adresse et numéro de téléphone du REPRESENTANT LEGAL : (si différent des parents)

Nom : ..... Prénom : .....
N° ..... Rue : ..... Code postal : ..... Ville : .....
[ ] fixe : ...../...../..... [ ] mobile : ...../...../.....
Mail : .....

Nom, adresse du MEDECIN TRAITANT :

Nom : ..... Prénom : .....
N° ..... Rue : ..... Code postal : ..... Ville : .....
[ ] fixe : ...../...../..... [ ] mobile : ...../...../.....

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, précautions particulières, traitements en cours, etc...)

.....
.....
.....
.....



**Autorisation de sortie pour traitement**

Je soussigné(e) ,

Nom ..... Prénom ..... Représentant légal de l'élève :

Nom ..... Prénom .....

Autorise le Chef d'établissement à <sup>1</sup>:

1 – Prendre les dispositions nécessaires pour faire transporter mon enfant par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté en cas d'urgence -accident ou de maladie-. (La famille est immédiatement avertie par l'établissement. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille).

2- Faire procéder à toute intervention nécessitée par l'état de santé de mon fils ou ma fille, ainsi qu'à une anesthésie générale en cas d'urgence et ceci pendant toute sa scolarité.

3- Permettre à mon fils ou ma fille de se rendre seul(e) en ville avec l'accord de l'administration, pour une visite dentaire, de kinésithérapie, radiologie, spécialiste, etc.

**Signature :**

Père

Mère

Tuteur

<sup>1</sup>- Barrez la ou les mentions inutiles

FICHE INFIRMIERIE

Les parents voudront bien remplir en totalité cette fiche et la remettre au moment de l'inscription. La fiche sera conservée à l'infirmerie et soumise au secret professionnel.

ELEVE :  
Nom ..... Prénom .....

CLASSE : .....

Interne  1/2 Pensionnaire  Externe

Né(e) : le ..... à ..... Nationalité .....

Adresse : .....

N° de Sécurité Sociale de l'élève : .....

N° de Sécurité Sociale du parent responsable de l'élève : .....

**Autorisation de sortie pour traitement chez des spécialistes et autorisation de soins d'urgence.**

Je soussigné(e),

Nom ..... Prénom ..... Représentant légal de l'élève :

Nom ..... Prénom .....

Autorise le Chef d'établissement à :

1 - Prendre les dispositions nécessaires pour faire transporter mon enfant par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté en cas d'urgence (accident ou de maladie). (La famille est immédiatement avertie par l'Etablissement. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille).

2- Faire procéder à toute intervention nécessaire par l'état de santé de mon fils ou ma fille, ainsi qu'à une anesthésie générale en cas d'urgence et ceci pendant toute sa scolarité.

3- Permettre à mon fils ou ma fille à se rendre seul(e) en ville avec l'accord de l'administration, pour une visite dentaire, de kinésithérapie, radiologie, spécialiste, etc.

Signature : Père Mère Tuteur

1 - Barrez la ou les mentions inutiles

Le personnel infirmier, parmi de nombreuses missions, accueille et accompagne les élèves, réalise le suivi de l'état de santé de ceux-ci, accompagne ceux qui se trouvent en difficulté (psychologique, physique, sociale, ...). Il travaille en étroite collaboration avec d'autres professionnels (assistante sociale, médecin scolaire, psychologues, ...), mais aussi avec les parents, afin d'aider au mieux le jeune.

Vous pouvez faire appel à ses compétences pour toute difficulté que pourrait rencontrer votre enfant.

L'infirmier ou l'infirmière est tenu au secret professionnel.

- Pour une prise en charge optimale de votre enfant, remplissez précisément ce dossier. NE PAS OUBLIER DE SIGNER L'AUTORISATION DE SORTIE ET L'AUTORISATION DE SOINS D'URGENCE.
- Y joindre les documents (NE PAS OUBLIER LA PHOTOCOPIE DES VACCINATIONS DU CARNET DE SANTE), le mettre sous enveloppe au Nom de l'élève, avec sa classe, et la mention «dossier infirmier-confidentiel»

A savoir

1. Un élève dispensé de sport, devra fournir un certificat médical, qu'il apportera à l'infirmerie.
2. Conformément aux dispositions du règlement intérieur, il est interdit aux élèves d'apporter et de conserver des médicaments, compte-tenu des risques liés à l'automédication (apparition d'effets secondaires, surdosage, réactions allergiques, suicides...)
3. Les élèves ayant un traitement, même sur une courte période, doivent le signaler à l'infirmière et déposer l'ordonnance et le traitement à l'infirmerie. En concertation avec l'élève, il sera prévu des moments de prise sans que cela ne perturbe le rythme de l'élève.
4. Pour un bon fonctionnement du service, nous demandons aux parents des internes, de veiller à ce que leur enfant n'arrive pas malade ou blessé le Dimanche soir ou le Lundi, au risque de devoir venir le chercher au lycée. Si votre enfant était malade ou blessé durant le week-end, il est de votre responsabilité de le montrer à votre médecin, un médecin de garde ou du service des urgences.
5. L'infirmière fait le nécessaire en cas de problème survenant durant la semaine scolaire. Chaque fois que l'état de santé de l'élève le nécessite, nous informons les parents et mettons en place une prise en charge quand cela est possible et compatible avec la poursuite de la scolarité. En cas d'avance de frais, nous vous demandons de régulariser la situation le plus tôt possible auprès du service infirmier.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le Provisieur L'infirmière

Nom-Prénom et profession du père : .....

Nom-Prénom et profession de la mère : .....

Adresse complète du représentant légal : .....

Coordonnées du père : ..... Coordonnées de la mère : .....

Personnel : ..... Personnel : .....

Travail : ..... Travail : .....

Portable : ..... Portable : .....

Courriel : ..... Courriel : .....

Autre personne à joindre en cas d'urgence : Nom-Prénom : .....  
Lien de parenté : .....

**ANTECEDANTS DE L'ELEVE**

Présente-t-il ?

- Une ou plusieurs maladie(s) ? : ..... OUI  NON

Laquelle ou lesquelles ? : .....

Quel est le traitement ? : .....

- Une ou plusieurs allergies ? : ..... OUI  NON

Laquelle ou lesquelles ? : .....

Quel est le traitement ? : .....

- Un ou plusieurs handicaps ? : ..... OUI  NON

Lequel ou lesquels ? : .....

Quel est le traitement ou l'appareillage ? : .....

- A-t-il bénéficié d'un aménagement aux examens : ..... OUI  NON

SI OUI : le ou lesquels : .....

- A-t-il bénéficié d'un projet d'accueil individualisé (PAI) : ..... OUI  NON

SI OUI pour quelle raison : .....

- A-t-il déjà subi des interventions chirurgicales ? : ..... OUI  NON

Lesquelles et en quelle année ? : .....

.....

.....

.....

- Notez ici toute autre information que vous souhaitez porter à notre connaissance : .....

.....

.....

.....

.....

.....

**VACCINATIONS OBLIGATOIRES**  
(fournir les photocopies)

Dernier BCG : ..... J.....

DTP vaccinations : ① ..... J..... ② ..... J..... ③ ..... J.....

DTP derniers rappels : ① ..... J..... ② ..... J..... ③ ..... J.....

Autres vaccinations : .....

Nom du médecin traitant : .....

Ville : ..... et numéro de téléphone : .....

# Année Scolaire 2017-2018



## Besoins Particuliers

Classe :

Nom : .... Prénom : .... Sexe : .....

né(e) le :

### En 2016-2017 :

Votre enfant a-t-il bénéficié

- d'un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé)  oui  non
- d'un PAI (Projet d'Accueil Personnalisé)  oui  non

Avez-vous fait un GEVASCO (Guide d'Evaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation ) auprès de la MDPH:  oui  non

Fait-il l'objet d'une notification MDPH  oui  non

Laquelle :

A-t-il bénéficié d'aménagement aux examens :

- 1/3 temps :  oui  non
- Autorisation d'utiliser un PC  oui  non
- AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) ou AESH (Accompagnant d'élève en Situation de Handicap)  oui  non

De quel handicap est-il atteint :

- Dyslexie reconnue  oui  non
- Dysorthographe reconnue  oui  non
- Dyscalculie reconnue  oui  non
- Autisme  oui  non
- Troubles du Comportement  oui  non
- Diabète  oui  non
- Autre (préciser) .....

Inscription/Réinscription

**L'Association sportive**

L'Association sportive du lycée adhère à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Dans ce cadre elle organise les activités suivantes :

Rencontres UNSS inter établissements dans les sports suivants :

- Rugby – foot – handball – basket – surf – pelote basque- ski/snowboard
- Sauvetage côtier et initiation au surf
- Cross Country

Par ailleurs elle propose :

- des séances de musculation
- la participation à des compétitions individuelles avec encadrement des clubs (judo – cyclisme – tir à l'arc...)

La plupart de ces activités se déroulent le mercredi après-midi.

- Tournée de rugby en Angleterre et rencontres ponctuelles avec des collègues anglais à ANGLET.

✂-----

**DEMANDE D'ADHESION POUR L'ANNEE A L'ASSOCIATION SPORTIVE**

(coupon à retourner avec un chèque de **10 euros** libellé au nom de l'Association Sportive CANTAU – Indiquer le nom de votre enfant au crayon au dos du chèque)

NOM.....

Prénom.....

Classe.....

Pour les mineurs :

Je soussigné(e)..... représentant(e) légal(e) de l'élève désigné(e), l'autorise à adhérer à l'association sportive et à participer aux activités.

Signature



Inscription/Réinscription

<b>Le Foyer Socio-Educatif du lycée CANTAU</b>
--

Chaque année nous sollicitons une cotisation auprès de chaque élève pour financer le fonctionnement du Foyer Socio-Educatif. C'est un lieu convivial où les élèves se retrouvent durant leur temps libre. Divers services et activités leur sont proposés :

- Ordinateurs avec connexions internet
- Salle de télévision
- Table de ping-pong et baby foot
- Jeux de société ou de plein air
- Sorties
- Activités découvertes
- Atelier théâtre
- Atelier photo
- Démonstrations sportives
- Lecture
- Point information et prévention
- Presse quotidienne et hebdomadaire, livres.

✂

---

**DEMANDE D'ADHESION POUR L'ANNEE AU F.S.E**

(coupon à retourner avec un chèque de **10 euros** libellé au nom du FSE CANTAU  
Indiquer le nom de votre enfant au crayon au dos du chèque)

NOM.....  
Prénom.....  
Classe.....

Pour les mineurs :

Je soussigné(e)..... représentant(e) légal(e)

de l'élève désigné(e), l'autorise à adhérer au FSE et à participer aux activités.

Signature



Inscription/Réinscription

**TRANSPORT SCOLAIRE**

**Accès à CANTAU**

Horaire des cours de l'établissement :

Lundi au jeudi : 8 h 00 – 18 h 00

Mercredi : 8 h 00 – 12 h 00

Vendredi : 8 h 00 – 17 h 00

Coordonnées des principaux transporteurs :

SNCF :	08.92.35.35.35	SALLABERRY (Hasparren) :	05.59.29.60.28
CHRONOPLUS (Transports urbains) :	05.59.52.59.52	HIRUAK BAT :	05.59.59.49.00
RDTL (Landes) :	05.58.56.80.80	ATCRB (St Jean de Luz) :	05.59.08.00.33
DOMEJEAN (Orthevielle – 40) :	05.58.73.01.00		

Présence de navettes Gare de Bayonne → Lycée Cantau : dimanche soir  
Lycée CANTAU → Gare de Bayonne : vendredi soir

Pour les demandes de subvention, s'adresser à sa commune (pour les résidents au Pays Basque) ou au Conseil Général de son département :

**Formalités d'inscription transports scolaires des LANDES :**

Site du Conseil Général : [www.landes.org](http://www.landes.org) → Droits et démarches → Transports scolaires → cocher la case J'atteste être le représentant légal → Accéder au formulaire lycée → renseigner totalement le formulaire → Valider ou directement à l'adresse [www.landes.org/transports-scolaires-2](http://www.landes.org/transports-scolaires-2)

**Formalités d'inscription transports scolaires de la DORDOGNE :**

Contactez Madame JOUBERT (CR) : 05.53.02.20.85 – Transport en TGV ou TEOZ – Subvention de 534 € pour l'année si l'enseignement est non existant en Dordogne – Tous les justificatifs de transport sont à conserver.

**Formalités d'inscription transports scolaires des PYRENEES-ATLANTIQUES :**

Soit sur le site du Conseil Général : [www.transports64.fr](http://www.transports64.fr) – soit par un formulaire papier, téléchargeable en ligne.

- Conseil Général de la GIRONDE : 05.56.99.33.33
- Conseil Général du LOT ET GARONNE : 05.53.77.54.90

Pour tout autre renseignement, vous devez vous adresser à votre commune.

**CERTIFICAT DE SCOLARITE**

Un imprimé contenant trois certificats de scolarité sera délivré aux élèves quinze jours après la rentrée.

**Ce document devra être photocopié par les familles car aucun duplicata ne leur sera remis durant l'année scolaire.**

**INFORMATION CORRESPONDANCE PARENT-ETABLISSEMENT**

Ne pas omettre de préciser sur vos courriers le Nom, Prénom et **CLASSE** de votre enfant.



**NOTE AUX FAMILLES  
OPTANT POUR LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE  
DES FRAIS D'INTERNAT OU DE DEMI-PENSION DU LYCEE POLYVALENT CANTAU D'ANGLET**

Madame, Monsieur,

Afin de vous permettre de gérer votre budget, l'établissement vous propose de régler les factures relatives aux frais de restauration et d'hébergement par **prélèvement automatique gratuit** sur votre compte bancaire.

Le prélèvement automatique est un moyen de paiement :

**SUR** : Vous n'avez plus de chèques à envoyer. Vous êtes sûr de régler à la date limite de paiement indiquée sur votre avis sans risque de retard, même lorsque vous êtes absent.

**SIMPLE** : L'échéancier prévisionnel vous indique la date et le montant exact de chaque prélèvement. Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit.

**SOUPLE** : Vous changez de compte ou d'agence bancaire, il suffit d'adresser au service d'intendance un nouveau R.I.B. et une nouvelle demande d'autorisation de prélèvement.

**Comment faire ?**

Lors de l'inscription ou de la réinscription, il vous suffit de renseigner l'autorisation de prélèvement ci-jointe accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire.

Cette procédure étant facultative, si vous ne souhaitez pas opter pour le prélèvement automatique, le règlement des frais d'hébergement ou de restauration sera exigé dès réception de la facture émise chaque trimestre (chèque, espèces ou carte bancaire).

L'autorisation est annuelle et doit être renouvelée à chaque rentrée scolaire.

**IMPORTANT** : Les familles des élèves boursiers ne peuvent pas opter pour le prélèvement automatique.

Le service d'intendance de l'établissement se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Anglet, le 31 mai 2017

L'agent comptable

Didier GERMAIN

Ces tarifs sont susceptibles d'évoluer au 01 janvier 2018 sur décision du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine :

	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	Total
Internat 5 nuitées - 9 repas (dimanche soir inclus)	644,00 €	483,00 €	321,19 €	1 448,19 €
Internat 4 nuitées - 9 repas	596,00 €	447,00 €	297,64 €	1 340,64 €
Demi-Pension 5 jours	225,00 €	169,00 €	111,80 €	505,80 €
Demi-Pension 4 jours (sans le mercredi)	192,00 €	144,00 €	96,00 €	432,00 €

**Echéancier prévisionnel :**

	13/10/17	17/11/17	15/12/17	19/01/18	16/02/18	16/03/18	13/04/18	18/05/18	15/06/18
Internat 5 nuitées	215,00 €	215,00 €	214,00 €	161,00 €	161,00 €	161,00 €	107,00 €	107,00 €	107,19 €
Internat 4 nuitées	199,00 €	199,00 €	198,00 €	149,00 €	149,00 €	149,00 €	99,00 €	99,00 €	99,64 €
Demi-Pension 5 jours	75,00 €	75,00 €	75,00 €	56,00 €	56,00 €	57,00 €	37,00 €	37,00 €	37,80 €
Demi-Pension 4 jours	64,00 €	64,00 €	64,00 €	48,00 €	48,00 €	48,00 €	32,00 €	32,00 €	32,00 €

Les échéances des 15/12/17, 16/03/18 et 15/06/18 seront ajustées en fonction des remises d'ordre accordées (absences, stages, voyages, ...). Les avis aux familles remis aux élèves font apparaître le montant exact dû par trimestre.

**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Lycée Cantau à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Lycée Cantau.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 58 ESD 610260

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

## DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

## DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : Lycée Cantau

Adresse : 1, allée de Cantau

Code postal : 64600

Ville : ANGLET

Pays : FRANCE

## DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--

				(			)
--	--	--	--	---	--	--	---

Type de paiement :  Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** de votre compte courant (au format IBAN BIC)**Rappel :**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par Lycée Cantau. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Lycée Cantau.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.